

## **Chaleurs estivales** **Prévention de la déshydratation** **par les prestataires de soins à domicile**

**Paris le 1<sup>er</sup> août 2024 – Pendant l'été, les augmentations de température peuvent rapidement induire un risque de déshydratation chez les patients vulnérables. Les traitements médicamenteux et l'environnement de ces patients peuvent intensifier les effets de la chaleur. Les prestataires de soins à domicile affiliés à la Fédération Antadir (Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche) se mobilisent pour protéger ces patients fragiles et prévenir les risques associés.**

En France, les fortes chaleurs ont un impact significatif sur la mortalité, augmentant les risques de décès notamment parmi les personnes vulnérables comme les personnes âgées et les malades chroniques. Des politiques de prévention et des investissements dans les soins à domicile sont nécessaires pour atténuer ces effets.

Selon Santé publique France<sup>1</sup>, **près de 33 000 décès ont été attribués à la chaleur en France métropolitaine entre 2014 et 2022, dont 23 000 concernent des personnes âgées de 75 ans et plus.** Environ 28% de ces décès ont eu lieu pendant les canicules.

**En 2022, plus de 20 000 recours aux soins d'urgence ont été recensés en lien avec les fortes chaleurs, incluant hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies. Parmi ces recours, plus de 17 000 passages aux urgences et 10 000 hospitalisations ont été enregistrés, majoritairement chez les personnes âgées de 75 ans et plus.**

### **Des patients fragiles nécessitant une attention particulière**

Certains patients pris en charge à domicile présentent des facteurs de risques qu'il est indispensable de prendre en compte en période de chaleur. Parmi les publics vulnérables, on recense les patients :

- Isolés ;
- Immobilisés ;
- Logeant dans un habitat difficile à rafraîchir ;
- Ayant un traitement médicamenteux favorisant l'évacuation des urines (diurétiques) ;
- Agés, ayant une capacité d'adaptation réduite face à la chaleur, avec une moindre perception de celle-ci.

### **Les prestataires de santé à domicile jouent un rôle crucial dans la prévention de la déshydratation**

Chargés de garantir la continuité des traitements médicaux à domicile, les prestataires de soins s'assurent quotidiennement de l'état général des patients. **La période estivale exige une vigilance renforcée.**

---

<sup>1</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2023/fortes-chaleurs-et-canicule-un-impact-sur-la-mortalite-important-necessitant-le-renforcement-de-la-prevention-et-de-l-adaptation-au-changement-cl>

Particulièrement vigilants lors de leurs visites, ils :

- **Identifient les facteurs de risque spécifiques à chaque patient**, en tenant compte de leur profil, de leurs comorbidités et de leur environnement ;
- **Surveillent régulièrement le niveau d'hydratation des patients**, en détectant les signes précurseurs de déshydratation (bouche sèche, maux de tête, fatigue générale, désorientation) ;
- **Vérifient la prise de médicaments susceptibles d'augmenter le risque de déshydratation**, tels que les diurétiques, qui peuvent altérer l'adaptation de l'organisme à la chaleur ;
- **Encouragent une hydratation régulière et fractionnée**, en installant par exemple des alarmes, tout en veillant à ce que le logement des patients reste aussi frais que possible.

**Pour toute demande d'interview, contactez l'agence A+ Conseils :**

**Céline KERUZORE** : 06 03 92 15 49 - keruzoreceline@gmail.com

**Christelle ALAMICHEL** : 01 44 18 65 58 / 06 31 09 03 83 - christelle@aplusconseils.com

#### **A propos de l'Antadir :**

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche, a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du ministère de la Santé. L'ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures Prestataires de Santé À Domicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD), présentes en métropole et en outremer. Les SARD permettent le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d'aide à la vie. Dans le cadre d'une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD concernent l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

-Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale ;

-De réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques ;

-De diffuser un recueil de données épidémiologiques et mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées ;

-D'assurer la coordination de la matériovigilance ;

-Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l'organisation de congrès et manifestations thématiques.